

Les établissements recevant du public (ERP) doivent répondre aux obligations du Règlement de sécurité incendie qui leur est dédié (Arrêté du 25 juin 1980 modifié). Ce règlement de sécurité impose des normes de construction, d'aménagement, de maintenance et de vérification des installations de formation du personnel afin de garantir la sécurité et l'intégrité des personnes (usagers, personnel, partenaires) et des biens. Cette formation permettra aux stagiaires de s'approprier ces obligations et de les mettre en œuvre.

Formateurs

Laëtitia Grimaldi, responsable qualité et gestion des risques et Franck Bisson, responsable patrimoine

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Respecter les obligations en matière de sécurité incendie
- Acquérir la méthodologie de suivi et la traçabilité des interventions des prestataires de maintenance
- Garantir la sécurité des personnes et des biens

Durée

1 jour (7 heures)

Public concerné

- En binôme : direction d'établissement ou adjoint/technicien de la maintenance et/ou ouvrier d'entretien
- Groupe de 12 stagiaires maximum

Prérequis

- Connaître son (ses) bâtiment(s) – locaux / équipements
- Connaître ses prestataires de maintenance

Modalités techniques et pédagogiques

- Modalités de mise en œuvre : présentiel
- Éléments matériels et techniques: support pédagogique
- Modalités pédagogiques en lien avec les objectifs : apports théoriques, tour de table, échanges entre participants, analyse de pratiques

Suivi et évaluation des acquis

- Recueil des attentes du commanditaire et des stagiaires
- Suivi de l'exécution de l'action : émargement par demi-journées
- Évaluation des acquis à l'entrée : pas de procédure de positionnement
- Évaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation

Format

Formation inter-établissements

Prix

280 €/jour/personne

Contenu

Matin – (durée 3h30)

Sécurité des établissements recevant du public

- Classification des bâtiments
- Établissements recevant du public (ERP)
- Réglementation applicable aux ERP
- Formations obligatoires
- Affichages de sécurité

Après-midi – (durée 3h30)

Travaux et maintenance réglementaire des ERP

- Création ou modification d'un ERP
- Vérifications périodiques obligatoires
- Diagnostics obligatoires
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Commission de sécurité

- Composition et mission
- Différents types de visite
- Déroulé d'une visite